

COMMUNIQUE DE PRESSE

REGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE PRIMES A L'ENCOURAGEMENT
DE LA PROMOTION DES COMMERCEs LOCAUX

En séance du 30 septembre 2010, le Conseil Communal de Berchem-Sainte-Agathe a approuvé le règlement communal relatif à l'attribution de primes à l'encouragement de la promotion des commerces locaux.

Concrètement, tout commerçant ayant son siège social à Berchem-Sainte-Agathe et qui effectue une diffusion publicitaire peut introduire une demande de prime auprès de l'administration communale. Cette prime correspond au remboursement de la taxe en vigueur sur la diffusion publicitaire (prime attribuée une fois par an).

Toute personne intéressée peut introduire une demande spécifique à la commune dans les quatre mois prenant cours à la date de l'avertissement extrait de rôle.

Infos & renseignements complémentaires via l'adresse primes@1082berchem.irisnet.be

Commune de Berchem-Sainte-Agathe
Vinciane Denis
Resp. service Relations Publiques & Communication
Av. du Roi Albert 33 – 1082 Berchem-Sainte-Agathe
vdenis@1082berchem.irisnet.be
